

ÉDITO



Claire DELORE, CE UFR
Santé Action sociale

Au cours de la CE du mois de mars, nous avons longuement échangé sur la situation internationale, la guerre au Moyen-Orient, en Ukraine... Et ses conséquences. La situation est quasi identique dans tous les pays avec la palme d'or pour l'Europe enregistrant une hausse de 14 % des dépenses militaires.

Force est de constater que chaque jour, nous apprenons que Macron et son gouvernement décident d'affecter des milliards supplémentaires au budget de l'armée. Dernière annonce du 21 avril : 36 milliards d'euros supplémentaires à l'occasion de la révision de la loi de Programmation Militaire 2024-2030.

En France, comme ailleurs, ces milliards sont pris sur le budget des hôpitaux, de la Sécurité sociale, des écoles, des Services publics... Ce gouvernement est loin de faire l'unanimité parmi les travailleuses et les travailleurs, les jeunes, les retraité-es. Comment peut-il continuer sur cette voie ? Il bénéficie en haut lieu d'une grande complicité de

la part de ceux qui, manœuvres après manœuvres, font tout pour le laisser en place. Rappelons les basses stratégies politiciennes ayant permis l'adoption du PLFSS 2026 qui entérine des reculs sociaux dans tous les secteurs : santé (rationnement, inégalités et bascule assurantielle, remise en cause de l'ALD, taxation sur les complémentaires) arrêts maladie AT/MP, autonomie et handicap, retraites, famille...

Dans le même temps, plus de 88 milliards d'exonérations sociales vont directement dans les poches du patronat.

Comment ne pas faire le lien entre ces complicités politiciennes, aboutissant au maintien d'un gouvernement tournant le dos à la satisfaction des revendications, et la multiplicité des obstacles pour organiser nationalement le combat ? De nombreux secteurs, en particulier dans la santé, sont mobilisés : pas un seul hôpital dans lequel une équipe ne soit en grève contre la pénurie de personnel, de matériel, contre l'alternance jour/nuit, etc.

De nombreuses et nombreux camarades font état des manifestations importantes contre la guerre au Vietnam, contre la guerre en Irak et s'interrogent : pourquoi ce qui a été possible au début des années 70 ou plus récemment en 2003 ne serait-il pas possible aujourd'hui ?

Pourquoi ce qui a été possible en décembre 1995 pour défendre la Sécurité Sociale ne le serait pas en 2026 ?

L'argent pour les hôpitaux, les écoles, les Services publics, pas pour la guerre.

Abrogation de la réforme des retraites 2023 et du PLFSS 2026.

Confiscation des profits des compagnies pétrolières, non à la hausse du prix du carburant.

Être retraité-e et militant-e présente l'avantage d'avoir de nombreuses heures de vol et de savoir qu'il est important d'avoir une boussole, car ce qui semble impossible un jour s'avère possible le lendemain. L'histoire l'a prouvé à plusieurs reprises.



SOMMAIRE

- Édito p. 1
- Compte-rendu CE UFR 21 et 22 avril p. 2-3
- Carburant : bloquer les prix et augmenter les salaires et les retraites p. 3
- PADHUES, toujours l'arbitraire et la précarité p. 4
- Lettre CGT au premier Ministre p. 5-6
- Fiches CGT pour lutter contre les idées de l'extrême droite p. 7
- Urgence sociale : Santé mentale des personnes âgées p. 8-9
- Cour des Comptes : RAPPORT sur la qualité des Soins p. 10-11
- « Les mains d'or » en soutien aux forgerons de Commentry p. 12-13
- Il y a 90 ans, le poème d'un hospitalier : PAIN, PAIX, LIBERTÉ p. 14
- La lutte syndicale contre l'extrême-droite en Italie p. 15-16

COMPTE-RENDU CE DE L'UFR **DES 21 ET 22 AVRIL 2026**

Présent-e-s : Gérard BONNEAU, Sylvie BRUNOL, Philippe CRÉPEL, Viviane DEBARGES, Jean-Luc DOUGUET, Bernard FRIGOUT, Dominique GUISTI, Bruno LECHAFTOIS, Madeleine LEMAIRE, Denis Le ROHELLEC, Hélène MICHAULT, Michaëlle RIGODON, Marie-Claude ROUAUX

En visio : Pascale LETOMBE, Christine POURRE, Edwige SALLÉ, Marceline SÉVÉRAC

Excusé-es : Patrice BOERO, Françoise GENG, Claire DELORE, William MAURY Jean-Louis PERRIN, Danielle VIGNAL et Cathy CAU (coopérante UCR)

Présidence : Hélène MICHAULT

Rapport d'actualité : Michaëlle RIGODON

Compte rendu : Dominique GUISTI

▣ DÉBAT : « LA LAÏCITÉ GARANT DE NOS

LIBERTÉS » animé par Gérard Ré, membre du bureau confédéral, chargé de la lutte contre les discriminations

Gérard introduit le sujet par un long rappel des principes de laïcité de la loi de 1905, fait référence à la Charte d'Amiens, insiste sur le fait que la laïcité est indissociable des lois de la République, que dans les services publics le principe de neutralité est essentiel... évoque le travail du défenseur des droits sur les discriminations religieuses au travail, dit que la démocratie peut être en danger, avec des atteintes aux libertés et une augmentation des attaques contre les militants syndicaux. La laïcité est un combat d'actualité plus que jamais.

Suivent de nombreux échanges riches et diversifiés (17 interventions argumentées) mais essentiellement autour du port du voile et pas assez sur d'autres aspects de la laïcité dans les services publics.

▣ RAPPORT D'ACTUALITÉ

Il a souligné que sur le plan national et international la situation évolue constamment. Il a donné lieu, lors du débat, à de nombreux échanges notamment sur la situation économique liée aux augmentations des prix de l'énergie, aux bénéfices exorbitants que font les compagnies pétrolières et en particulier Total énergie, aux difficultés qui s'accumulent pour les salarié-es et les retraité-es. Nous avons souligné aussi l'absence de mouvement anti-guerre et aucune prise d'initiative dans ce sens de la CGT.

▣ BILAN DE LA JOURNÉE D'ACTION DU 2 AVRIL

Celui-ci est très mitigé de manière générale au plan national. En région parisienne la mobilisation a été faible, cependant plus de 100 rassemblements ont été recensés à travers le pays et bien couverts localement par les médias.

▣ COMITÉ GÉNÉRAL DE L'UCR DU 22 AVRIL 2026 À 14 H

A l'UCR, il y a eu des échanges difficiles pour organiser, à l'automne, une nouvelle mobilisation sur les territoires, ou une journée d'action à Paris. Le Comité Général extraordinaire de l'UCR doit faire le choix cet après-midi 22 avril d'une initiative cet automne. Dominique GUISTI est mandatée par notre UFR pour défendre une mobilisation en octobre, une journée en territoire à l'appel de notre fédération et de pouvoir la confédéraliser. Avant le Comité général, une petite délégation de notre UFR a rencontré la SG de notre FD et deux membres du Bureau fédéral pour les informer de notre démarche.

▣ COMPTE RENDU DES RÉUNIONS DU GROUPE CNRACL

Le livret et les professions de foi sont terminés. Le groupe propose d'organiser des webinaires pour expliquer l'importance de la CNRACL.

Des tracts sont en préparation sur la pénibilité, la retraite des femmes.

Pour les prochaines élections, du 23 novembre au 10 décembre, nous avons besoin de 4 candidat-es pour le collège des retraité-es du versant hospitalier.

La fédération consulte un avocat en vue d'attaquer l'arrêté sur les élections CNRACL, mais il faudrait prouver qu'il risque de priver certain-es des 1 500 000 retraité-es de voter.

Le déficit de la caisse ne va pas se résoudre : la cause principale du déficit est le manque de recrutement de salariés sous statut.

▣ INTERVENTION DE PAUL ROBEL SUR LA SITUATION DES PADHUE

Paul ROBEL du collectif médecins de l'UFMICT nous présente la situation des praticiens diplômés hors union européenne (PADHUE) en France et évoque leurs grandes difficultés, leur exploitation... Les syndicats CGT des établissements hospitaliers doivent les aider.

▣ COLLECTIF COMMUNICATION

Sylvie BRUNOL, nous explique les raisons du retard de la parution de la lettre de l'UFR. Pour la prochaine, Claire fera l'édition.

Le Perspectives a été envoyé en pdf en attendant de le recevoir par courrier

▣ PRÉPARATION DU CONGRÈS DE L'UFR

- Envoi d'un questionnaire bilan aux membres de la CE de l'UFR,

- Répartition entre nous d'un phoning pour un questionnaire au USD.
- Le groupe orga va se réunir en visio. La Bretagne est retenue pour notre prochain congrès. La date a été reculée au printemps pour faciliter les recherches du lieu

▲ **PROCHAIN CNF DU 17 ET 18 JUIN**

L'UFR sera représentée par Gérard BONNEAU, Dominique GUISTI et Bruno LECHAFTOIS.

Le stand UFR sera tenu par Michaëlle, Sylvie ou Edwige.

▲ **UCR**

- Comité général de l'UCR à Vénissieux 23 et 24 juin : Philippe CRÉPEL pour notre UFR
- Une enquête est diligentée sur la revue de Vie Nouvelle : 10 camarades de l'UFR ont accepté d'y répondre.
- Document d'orientation du prochain congrès de l'UCR : Bruno LECHAFTOIS, mandaté par l'UFR participe à son élaboration du document d'orientation, à ce jour il y a eu 2 réunions.

▲ **54^{ÈME} CONGRÈS CONFÉDÉRAL**

5 retraité-es du secteur de la Santé et de l'Action sociale ont été mandaté-es, nous les avons invité-es à notre CE. Catherine BELGHIT, de l'Ardèche, a répondu à notre invitation.

Si les sections multipro seront bien représenté-es par 9 mandats de l'UCR, la question des procédures du vote de nos mandaté-es retraité-es de la Santé et de l'Action sociale semble problématique, Philippe CRÉPEL contacte la responsable fédérale de la Vie syndicale.

▲ **PROCHAINE CE UFR LE 25 ET 26 MARS**

Présidence : Viviane DEBARGES

Compte rendu : William MAURY

Rapport d'actualités : Philippe CRÉPEL

CARBURANT : BLOQUER LES PRIX ET AUGMENTER LES SALAIRES ET LES RETRAITES

Les prix des carburants repartent à la hausse. À la pompe comme sur les factures d'énergie, l'addition va être de plus en plus salée, mais nos salaires et nos retraites qui n'augmentent pas !

VOIR PUBLICATION CFD, [ICI](#)



SIGNEZ ET FAIRE SIGNER LA PÉTITION EN LIGNE [ICI](#)

INTERVENTION DE PAUL ROBEL À LA CE UFR : **PADHUES, TOUJOURS** **L'ARBITRAIRE ET LA PRÉCARITÉ**

Les praticiens à Diplôme Hors Union Européenne (PADHUE) sont sous-payés, précaires, déclassés par rapport aux autres praticiens étrangers titulaires d'un diplôme européen. Ils sont soumis à l'arbitraire des directions des hôpitaux et des préfectures.

La loi Valletoux de 2023 sur l'autorisation d'exercice provisoire a même aggravé leur situation par rapport aux statuts antérieurs. Le seul moyen pour eux d'obtenir une autorisation d'exercice est de passer par le goulot d'étranglement des EVC (Épreuves de Vérification des Connaissances), en fait un concours au nombre de places limitées. En février 2025, un décret d'application a mis en place la position statutaire de PACT (Praticien Associé Contractuel Temporaire) pour les non-titulaires des EVC, pour une durée de deux fois 13 mois, sous condition de s'inscrire aux EVC.

Les postes de FFI (Faisant Fonction d'Interne) ont été maintenus pour les praticiens diplômés envoyés par accord avec leur faculté d'origine se former en France pendant 2 ans. Or de nombreux contrats de 6 mois renouvelables à la discrétion des directions d'hôpitaux sont mis en place de gré à gré pour des praticiens résidant en France, souvent de très longue date, de nationalité française pour nombre d'entre eux. Cette pratique se fait en toute illégalité alors que ces praticiens pourraient avoir un contrat de PACT. Ainsi l'hôpital se paie un professionnel expérimenté pour la rémunération d'un interne de 1^{ère} année, au salaire de base d'environ 1 500 € mensuels.

Ils sont en butte à l'arbitraire des préfectures et du ministère de l'Intérieur pour obtenir un titre de séjour au motif qu'ils n'ont pas de contrat de travail, mais un statut d'étudiant et sont soumis à la menace d'une expulsion. Leur contrat peut être interrompu à tout moment au motif qu'il devient illégal après 2 ans d'exercice. Pour les mêmes raisons, les ARS peuvent leur refuser sans justification l'Autorisation Temporaire d'Exercice (ATE), qui leur est indispensable, parfois pour des prétextes qui n'apparaissent dans aucun texte réglementaire (comme une note en baisse chez ce chirurgien qui a tenu à passer les épreuves des EVC le lendemain d'une garde de nuit !).

Ces EVC, loin d'être une vérification des connaissances, sont un concours au nombre de places limitées et attribuées au doigt mouillé en l'absence de tout recensement des besoins des hôpitaux laissant les deux-tiers des candidats sur le carreau chaque année. Selon les chiffres que nous a donnés au ministère de la Santé la DGOS (la Direction Générale de l'Offre de Soins) environ 7 000 non-titulaires des EVC en activité résident en France « métropolitaine ». Pour la Conférence des doyens des facultés de médecine, ils étaient 18 000 à exercer en 2022, la plupart avec une ATE. Cette année, la plupart des postes disponibles ont été attribués à un « concours interne » réservé aux praticiens exerçant depuis plus de 2 ans en France les trois dernières années, ce qui laisse de côté celles et ceux qui ont perdu leur poste



depuis plus d'un an : pour exemple une médecin ORL jetée dehors après 14 ans d'exercice.

Pour cette année, l'ensemble des postes ouverts n'ont pas tous été pourvus, car les jurys de certaines spécialités se sont arrogés le droit de rejeter des candidats alors qu'ils avaient obtenu jusque 14,5 sur 20 de moyenne.

Être lauréat des EVC ne résout pas tous les problèmes. À chacun de se débrouiller pour trouver un poste dans les six mois, avec le risque de perdre le bénéfice du concours. Ces médecins doivent suivre pendant deux ans un parcours de consolidation des connaissances (PCC) dont le contenu est fixé arbitrairement par le jury de chaque spécialité. Ils sont souvent laissés seuls pour trouver leurs stages obligatoires, parfois dans une tout autre région. Le jury peut décider sans justification de prolonger d'un an leur PCC.

La CGT demande l'attribution d'une Autorisation Temporaire d'Exercice (ATE) et d'une autorisation de séjour pour tout PADHUE bénéficiant d'une embauche dans un hôpital français quel qu'en soit le statut.

La CGT demande :

- L'abrogation de la loi Valletoux
- La fin des EVC
- L'embauche de ces praticiens après un examen sur dossier comprenant les titres et travaux et les services rendus sur toute leur carrière
- La possibilité d'accéder à un contrat de praticien contractuel et aux concours de PH (praticien Hospitalier), sous conditions de temps d'exercice en France et de validation des connaissances, qui reste nécessaire, mais ne doit pas être soumis à l'arbitraire.

Il est important d'accueillir les PADHUE dans nos syndicats CGT des établissements et de les aider.

Paul ROBEL, collectif UFMICT des médecins

Lire la lettre UFMICT des médecins, [ICI](#)

LETTRE DE SOPHIE BINET **ADRESSÉE AU PREMIER MINISTRE**

Je tiens, par ce courrier, à vous faire part de notre plus grande inquiétude sur les conséquences économiques et sociales de la guerre au proche et au Moyen-Orient.

La première urgence est bien évidemment diplomatique pour qu'un réel cessez-le-feu ainsi qu'un processus de paix durable soient mis en place pour faire cesser les souffrances des populations civiles bombardées.

Il faut par ailleurs répondre sans attendre à la détérioration de la situation des salarié.e.s et des retraité.e.s en France. L'Agence Internationale de l'Énergie prévoit un choc au moins aussi violent que le choc pétrolier de 1973. Alors que des millions de travailleuses et de travailleurs sont déjà contraints de choisir entre remplir leur frigo ou faire leur plein, l'augmentation des prix du gaz et du carburant risque de s'installer dans la durée et de se répercuter sur l'ensemble des biens de consommation, à commencer par les produits alimentaires. Ainsi, l'INSEE vient d'évaluer l'inflation à 2,2 % depuis un an.

Monsieur le Premier ministre, les leçons doivent être tirées de la crise inflationniste de 2022 déclenchée par l'agression de l'Ukraine par la Russie. À l'époque, les seules mesures pour tenter de contenir les prix de l'énergie ont reposé sur un bouclier tarifaire, sans régulation des prix ni mesures structurelles pour sortir du marché spéculatif de l'électricité et du gaz, et sans disposition spécifique d'augmentation des salaires.

Résultat : des mesures extrêmement coûteuses pour les finances publiques que les citoyen.nes et les agents de la Fonction publique payent encore aujourd'hui, une explosion des profits pétroliers, mais aussi de la grande distribution et de l'industrie agro-alimentaire notamment, une inflation durable et un violent tassement des salaires et du pouvoir d'achat. Quatre ans après, le pays ne s'en est toujours pas remis : les salaires réels n'ont toujours pas retrouvé leurs niveaux de 2020 et la pauvreté atteint des records. La boucle "prix/salaires" invoquée pour légitimer l'austérité salariale ne s'est absolument pas produite, au contraire, c'est la boucle "prix/profits" qui met en danger notre économie.

Monsieur le Premier ministre, ce n'est pas le vol du premier mai qu'il faut mettre à l'ordre du jour du Parlement, mais un plan d'urgence pour protéger les travailleurs et les travailleuses et mettre à contribution les profits autour de 5 volets.

1. BLOQUER LES PRIX

Il faut d'abord mettre en place un blocage immédiat des prix du carburant, à l'image de ce qui s'est fait durant la guerre du Golfe en 1990, et rétablir les prix régulés du gaz et de l'électricité. Cette mesure, neutre pour les finances publiques, permettrait de bloquer les marges des pétroliers et de la grande distribution. Après avoir dégagé 20 milliards de bénéfices nets en 2022, et 13 milliards en 2025, Total Energie a déjà réalisé près de 6 milliards de bénéfices sur le premier trimestre 2026. Une situation totalement indécente. Pas question, encore une fois, de s'en remettre au bon vouloir du groupe ou d'annoncer une mesure de taxation des bénéfices en trompe l'oeil ! Il faut bloquer les marges !

2. AUGMENTER LES SALAIRES

Il faut ensuite des mesures très fortes pour les salaires en commençant par augmenter immédiatement de 5% le SMIC pour intégrer sans attendre l'inflation et rendre aux salarié.e.s une partie des fruits de la croissance des dernières années, puis l'augmenter progressivement pour atteindre 2200€ brut à terme. Cette revalorisation du SMIC doit être un coup d'envoi pour lancer une dynamique sur l'ensemble des salaires et mettre fin au déclassé salarial. En effet les négociations salariales sont au point mort dans les entreprises et les branches : au 1er avril 2026, soit 4 mois après la très faible augmentation automatique de 1,18% du SMIC, une branche sur trois avait encore un ou plusieurs minimas inférieurs au SMIC ! Pour éviter ce tassement salarial et garantir le paiement des qualifications, il faut rétablir l'indexation des salaires sur les prix, à l'image de ce qui existe en Belgique ou au Luxembourg pour que l'ensemble des salaires augmentent en même temps que le Smic. C'est justement cette échelle mobile des salaires, en vigueur en France jusqu'en 1983, qui nous a permis de faire face au choc pétrolier de 1973. C'est le moment de la rétablir !

Il serait également temps que les sanctions annoncées par la première ministre en 2023 pour les branches ayant des minima inférieurs au Smic soient mises en place et qu'elles soient réellement dissuasives. En effet, la CGT demande la réouverture immédiate de négociations de salaire dans l'ensemble des branches

et des entreprises. Cependant, en l'absence de mesure contraignante, les employeurs refusent toute augmentation ou se limitent à des primes ponctuelles et non cotisées, accentuant ainsi le déficit de notre sécurité sociale.

L'État employeur doit être exemplaire : le point d'indice des 5 millions de fonctionnaires doit être augmenté immédiatement alors qu'ils et elles ont perdu près de 12,5% de pouvoir d'achat par rapport au SMIC depuis 2020 malgré les faibles revalorisations intervenues entre 2022 et 2024.

Des mesures spécifiques doivent être prises pour les salarié.e.s à temps partiel, à 80% des femmes, dont le salaire mensuel moyen est en moyenne à peine de 1000€.

La majoration de leurs heures complémentaires doit être alignée sur celles des heures supplémentaires et une prime de précarité de 10% doit être mise en place, à l'image de celle qui existe pour les CDD. De même, alors que leur revenu salarial moyen s'élève à peine à 600€, la convention collective des aides à domicile doit être agréée immédiatement pour permettre à l'accord augmentant leurs salaires d'entrer en vigueur.

Enfin, il est temps de mettre fin aux exonérations de cotisations sociales dont le coût ne cesse d'augmenter alors même que leur effet sur l'emploi est nul, transforme l'augmentation du SMIC en dispositif coûteux pour les finances publiques et engendre des phénomènes de trappes à bas salaires.

3. REVALORISER LES PENSIONS ET LES MINIMAS SOCIAUX

Les prestations sociales et les minima sociaux n'ont été qu'insuffisamment revalorisées au 1er avril (0,8%), en deçà des prévisions d'inflation actuelles. Alors que la pauvreté atteint des niveaux inédits, il faut revaloriser l'ensemble des prestations sociales, des minima sociaux et des pensions de retraites. Comme le soulignait le HCFEA, un mécanisme de revalorisation des prestations calqué sur le SMIC, dès lors que l'inflation dépasse les 2% est juridiquement et politiquement envisageable et faisable. Concernant les retraites complémentaires AGIRC-ARRCO et les allocations chômage, la CGT prend bien entendu sa part de responsabilité en revendiquant l'ouverture immédiate de négociations avec les autres organisations représentatives mais se heurte malheureusement au refus des organisations patronales.

4. METTRE À L'AGENDA PARLEMENTAIRE L'ÉGALITÉ SALARIALE ET LES OUTRE-MER

La commission européenne a adopté depuis 3 ans, grâce à la bataille menée par les syndicats, une directive sur la transparence salariale qui permettrait enfin de faire reculer les inégalités salariales en France qui s'élèvent toujours à 22%. Pourtant, alors qu'elle devait être transposée en juin 2026, elle n'est toujours pas à l'agenda parlementaire. De même, alors que la situation sociale dans les outre-mer déjà tendue est encore fragilisée par la crise énergétique, le projet de loi "vie chère", malgré son adoption par le Sénat, n'est toujours pas à l'ordre du jour de l'Assemblée et son contenu reste bien trop cosmétique.

5. PROTÉGER L'EMPLOI, RELOCALISER ET DÉCARBONER NOTRE INDUSTRIE

Préserver le pouvoir d'achat est non seulement une mesure de justice sociale, mais aussi une mesure indispensable pour protéger notre économie en évitant une chute de la consommation et une récession. Nous sommes extrêmement inquiets par la multiplication des plans de licenciements que nous dénonçons depuis 2 ans et qui s'accélère, notamment dans l'industrie, avec plus de 550 plans de licenciements recensés par nos militant.e.s. Nous réitérons donc la nécessité de mettre en place un moratoire sur les licenciements pour empêcher des pertes irrémédiables de savoir-faire et de capacités industrielles ainsi que l'organisation d'assises de l'industrie pour mettre en place une planification destinée à relocaliser et à décarboner.

Enfin, les leçons doivent être tirées de cette crise. Il faut réduire sans tarder notre dépendance aux énergies fossiles. Un plan d'ensemble doit être mis en place pour décarboner notre pays en commençant par adopter une loi de programmation pour développer le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises, la production en France d'un petit véhicule électrique bon marché, un grand plan de décarbonation de notre industrie et d'isolation des logements et bâtiments publics. Pour financer ces investissements indispensables, les 211 milliards d'aides publiques doivent être mobilisées, ainsi que des mesures de justice fiscale.

Monsieur le Premier ministre, nous savons désormais que la crise énergétique déclenchée par l'attaque de l'Iran par les Etats-Unis et Israël va malheureusement durer. Nous ne pourrons pas y faire face par des mesures ponctuelles et homéopathiques, ce d'autant que le pays ne s'est pas encore remis de la crise inflationniste de 2022.

C'est d'un plan d'ensemble pour revaloriser le travail dont nous avons besoin.

Le 12 mai 2026

L'extrême droite
DIVISE
le syndicalisme
RASSEMBLE

FICHES CGT POUR LUTTER CONTRE **LES IDÉES DE L'EXTRÊME DROITE**

Le courant politique de l'extrême droite prospère sur la détresse et le désespoir résultant des politiques antisociales des gouvernements néolibéraux, mais il n'a jamais été et ne sera jamais l'allié des travailleuses et des travailleurs

L'Extrême droite se place toujours en soutien zélé des intérêts du patronat et veut augmenter la brutalité de la répression des mouvements sociaux.

La situation sociale, économique et démocratique sert de carburant à l'extrême droite et accélère la recomposition politique autour de ses idées. La séquence de la réforme des retraites et le passage en force du gouvernement en aggravant la crise actuelle, lui a ainsi ouvert un boulevard !

Les multiples impostures de l'extrême droite doivent être dénoncées sans relâche à commencer par l'imposture sociale : refus du gel des loyers, de l'indexation des salaires sur l'inflation, de la hausse du SMIC, de l'égalité...

À la CGT, nous continuons de faire grandir notre capacité à riposter contre la montée des idées d'extrême droite en outillant nos militant-es pour mener cette bataille qui est un objectif fondamental.

Des fiches thématiques CGT vont dans ce sens, et sont complémentaires de nos orientations et repères revendicatifs, il suffit de cliquer sur les liens pour les consulter :

1. [La lutte contre les idées de l'extrême droite est un fil rouge de l'activité de la CGT](#)
2. [Extrême droite et violence : l'extrême droite reste dangereuse](#)
3. [Industrie : le programme de l'extrême droite en trompe-l'œil](#)
4. [Syndicalisme : l'extrême droite hait le syndicalisme et les syndicalistes](#)
5. [Les mensonges du RN sur la « Défense » de la Fonction publique](#)
6. [Pour les droits des personnes LGBTQIA+ : combattre les idées d'extrême droite](#)
7. [La question du logement dans le programme de l'extrême droite](#)
8. [Pour les droits des femmes : combattre les idées d'extrême droite](#)
9. [Extrême droite : depuis 2010, une progression continue marquée en Europe](#)
10. [Environnement : un programme anti-écologique de l'extrême droite](#)
11. [Pour le RN, les richesses produites par le travail doivent servir au capital](#)



URGENCE SOCIALE : SANTÉ MENTALE DES PERSONNES ÂGÉES

La santé mentale des personnes âgées est un enjeu majeur de santé publique, mais elle reste trop souvent une variable d'ajustement d'un système en crise. Pour la CGT, la souffrance psychique des aîné-es n'est pas une fatalité liée à l'âge : elle est le reflet d'un manque chronique de moyens humains, d'une organisation du travail dégradée et d'une logique de rentabilité qui fragilise les personnels comme les usager-es. Face à l'urgence sociale et sanitaire, des solutions existent, à condition de rompre avec les politiques d'austérité et de replacer l'humain au cœur du soin.

LA SITUATION ACTUELLE, UNE FRAGILITÉ AGGRAVÉE PAR LE SYSTÈME

La prévalence des troubles psychiques est élevée, 14 % des personnes de 60 ans, et plus, vivent avec un trouble mental :

- La dépression : souvent masquée par des symptômes physiques et confondue avec le vieillissement « normal ».
- Les troubles anxieux : anxiété généralisée, phobies.
- Les troubles addictifs : alcool, dépendance aux benzodiazépines (surdité médicamenteuse).
- Les troubles cognitifs : maladie d'Alzheimer et autres démences.

L'ISOLEMENT SOCIAL, UNE VIOLENCE INSTITUTIONNELLE

L'isolement n'est pas seulement individuel, il est aussi structurel : le manque de transports collectifs, la fermeture de Services publics de proximité, l'insuffisance des places en accueil de jour et l'inadaptation de l'habitat contribuent à enfermer les personnes âgées chez elles. L'isolement est un facteur de risque majeur de dépression et de suicide qui s'accroît avec l'âge, un tabou entretenu par le système.

La souffrance psychique chez la personne âgée est souvent banalisée, faute de temps médical, faute de formation et faute de moyens. Les personnels, épuisés par des effectifs insuffisants, ne peuvent plus assurer le repérage et l'accompagnement nécessaires.

LES MANQUES : DES CAUSES STRUCTURELLES

- **Sous-investissement chronique et casse des services publics !**
La CGT dénonce des décennies de sous-investissement dans la santé et le médico-social. Les suppressions de lits en psychiatrie, les fermetures de services de gériatrie et les restructurations hospitalières menées au nom de la « rentabilité » ont réduit l'offre de soins et éloigné les patients des structures adaptées.



- **Une filière de soins désorganisée !**
Il existe un manque criant de filières coordonnées entre gériatrie et psychiatrie. Les formations en gérontopsychiatrie sont insuffisantes, et les postes de psychiatres, de psychologues et de soignants spécialisés ne sont pas créés en nombre suffisant.
- **Des personnels en souffrance !**
Les professionnels (aides-soignants, infirmiers, psychologues, médecins) subissent une précarisation, des salaires indignes, des cadences infernales et un manque de reconnaissance. Cette souffrance au travail a un impact direct sur la qualité de l'accompagnement des personnes âgées.
- **Une absence de priorité politique !**
Bien que la santé mentale ait été déclarée « Grande Cause Nationale » en 2025, les personnes âgées en sont restées absentes. Aucun plan d'urgence ni loi de programmation pluriannuelle ne garantit les moyens nécessaires.

LES PROPOSITIONS DE LA CGT POUR Y REMÉDIER

1. Créer une véritable filière de soins en gérontopsychiatrie

- Ouvrir des lits en psychiatrie gériatrique, des hôpitaux de jour et des équipes mobiles.
- Former massivement les professionnels par la création de postes dédiés et de formations initiales et continues.

2. Donner les moyens aux établissements et services

- Recrutements massifs de personnels titulaires dans les hôpitaux, EHPAD, services à domicile et structures médico-sociales.
- Revalorisation salariale immédiate des grilles indiciaires (Ségur de la santé appliqué à tous, sans conditions).
- Fin des appels à projets et des logiques de concurrence : passer à une logique de service public de proximité.

3. Développer le lien social et lutter contre l'isolement

- Créer des services publics de la mobilité pour rompre l'isolement.
- Développer l'habitat inclusif et les petites unités de vie adaptées.
- Rendre effectif le droit aux heures de lien social (APA) avec des financements pérennes.

4. Soutenir les aidant-es et les professionnel·les

- Mettre en place des solutions de répit accessibles à tous.
- Organiser des groupes de parole et un accompagnement psychologique pour les professionnels en souffrance.
- Reconnaître l'usure professionnelle comme maladie professionnelle dans le secteur du grand âge.

5. Sortir de la logique gestionnaire

- Abroger les réformes qui imposent des objectifs de rentabilité (tarification à l'activité, seuils d'occupation).
- Mettre la santé et le médico-social hors du marché : refuser les logiques d'appels d'offres et de financements privés.

Pour la CGT, l'amélioration de la santé mentale des personnes âgées passe par un choc de moyens humains et financiers, une reconnaissance des métiers du soin et une refondation du service public. Il ne s'agit pas d'ajuster le système existant, mais de le transformer en profondeur pour garantir à chaque aîné une fin de vie digne, accompagnée et respectée.

L'UFR Santé Action sociale appelle à une mobilisation collective et à des états généraux du grand âge avec l'ensemble des personnels, des usager-es et des citoyen·nes.

Collectif autonomie UFR Santé et Action sociale.

UN RAPPORT DE LA COUR DES COMPTES : « LA POLITIQUE D'AMÉLIORATION DE LA QUALITÉ DES SOINS DANS LES ÉTABLISSEMENTS DE SANTÉ »

Publié en avril 2026, dans son communiqué pour présenter son rapport, la Cour des Comptes considère que : « *La qualité des soins dans les établissements de santé constitue un enjeu de santé publique majeur. En France, chaque année, environ 13 millions de patients sont accueillis dans 2 965 établissements de santé répartis entre 1 330 structures publiques, 978 structures privées à but lucratif et 667 structures privées à but non lucratif...La non-qualité des soins représente un enjeu financier majeur* ». Sur la base des données de l'OCDE (Organisation pour la coopération et le développement économique), la réparation des préjudices évitables en France s'élèverait à plus de 11 Md€ et celle du préjudice relatif aux soins inutiles ou à faible valeur à 22 Md€ et il faut ajouter le montant total des dépenses associées aux infections nosocomiales, lequel serait compris entre 2,2 à 5,2 Md€.

La Cour s'est attachée à répondre à trois questions :

- La politique menée permet-elle de mesurer les évolutions de la qualité des soins dans les établissements de santé ?
- La politique menée permet-elle d'améliorer la qualité des soins en établissement ?
- La politique menée renforce-t-elle la « culture de la qualité des soins » auprès des professionnels hospitaliers tout en intégrant la place du patient ?

Difficile de résumer ce rapport de 146 pages, mais dès l'introduction on comprend que **les conséquences du sous-financement des établissements sur la qualité des soins, ne sera pas abordé, pas question de critiquer la politique d'austérité du gouvernement !**

La Cour souligne la sous-déclaration des événements indésirables ayant des conséquences graves pour les patients, en dépit de l'existence d'une obligation légale en la matière depuis 2004 : « *entre 160 000 et 375 000 événements de cette nature surviendraient chaque année au cours de séjours hospitaliers, or seuls 7 100 ont été déclarés en 2024. Le suivi des infections contractées dans les établissements, qui sont à l'origine d'environ 4 000 décès directs par an, soit davantage que la mortalité routière, n'est pas non plus exhaustif* ».

La Cour critique les procédures d'accréditation et les indicateurs. Elle propose de développer à grande échelle le programme de médicalisation des systèmes d'information. Les services d'urgence « *alors qu'ils sont à l'origine de nombreuses plaintes et réclamations et d'articles de presse relatant des décès suspects, ... ne font l'objet d'aucun indicateur de qualité* ».

Elle souligne le manque de coordination entre les différentes instances d'évaluation de la qualité des soins (Agences Régionales de Santé), Haute Autorité de Santé, Sécurité sociale et autres... : « *la*



certification des établissements de santé ne repose pas suffisamment sur une approche fondée sur les risques et les indicateurs de qualité des soins sont trop nombreux et excessivement centrés sur les processus hospitaliers au détriment des résultats de soins. La plate-forme Qualiscope, qui constitue la principale source d'information publique en matière de qualité et de sécurité des soins dans les établissements de santé, demeure incomplète et méconnue des patients comme des soignants. Enfin, le critère de qualité des soins est trop faiblement pris en compte dans les financements des établissements de santé ». En effet qui connaît Qualiscope (qualité des établissements de santé et des établissements et services sociaux et médico-sociaux) ?

La Cour propose des incitations financières à la qualité : cette proposition ne va pas dans le sens de la qualité des soins en donnant moins de moyens financiers à des établissements qui le plus besoin !

Beaucoup de sujet sont abordés comme « *la chirurgie ambulatoire, aux nombreux avantages en matière de qualité des soins et de satisfaction du patient* », qui « *doit faire l'objet d'un suivi renforcé des événements indésirables et infections nosocomiales, du processus de sortie de l'hôpital et de la bonne*

prise en compte du contexte socio-économique du patient. »

Le rapport insiste particulièrement sur le rôle du « **patient partenaire** » : « *Par son expérience, le patient, notamment le malade chronique, peut aider les autres patients, atteints de la même pathologie, à mieux supporter leur maladie, en complémentarité avec les professionnels de santé, qui restent les responsables des soins* ».

La Cour des Comptes insiste sur la « *culture de la qualité des soins chez les professionnels hospitaliers* » comme un enjeu majeur en intégrant davantage la place du patient pour sa qualité de vie. Mais nous ne pouvons pas partager l'analyse mettant les soignants seuls responsables en occultant le manque de criant de moyens de formation, d'effectifs et de rémunération : l'« *appropriation de la qualité des soins, au quotidien, par les acteurs eux-mêmes, n'est aujourd'hui pas satisfaisante... les modalités de travail en équipe, l'optimisation de la charge de travail des professionnels de santé ou encore la stabilité des équipes, sont insuffisamment pris en compte à ce jour* ».

En conclusion la Cour des Comptes dans son rapport recommande de mettre en place, « dès 2026, une gouvernance nationale de la politique d'amélioration de la qualité des soins au sein des établissements de santé, chargée d'élaborer et de suivre la mise en œuvre d'une stratégie pluriannuelle intégrant davantage la pertinence des soins et la place du patient. »

Une fois de plus la Cour des Comptes, gardienne du temple des politiques d'austérité, évacue les problèmes de financement qui impactent gravement la qualité des soins, par manque lits, de personnel... Nous savons pourtant que



la qualité des soins repose sur des moyens financiers adéquates financés par les cotisations sociales.

En février, les rapports de l'inspection générale des affaires sociales (IGAS) et des Finances (IGF) ont confirmé que le déficit des hôpitaux (2,9 milliards en 2024) ne s'explique pas par une mauvaise gestion, mais il est dû à un sous-financement de l'État. Dans la période, où ce rapport de la Cour des comptes est sorti en avril, le gouvernement a annoncé 6 milliards d'euros d'économies

pour compenser le coût de la guerre au Moyen-Orient, dont 4 milliards sur le budget de l'État et le 2 milliards pour la Sécurité sociale. Le patronat, craignant que ses exonérations de cotisations sociales soient rabaissées dans ce nouveau plan d'économies, s'est aussitôt mobilisé en communiquant tous azimuts, soutenu par la droite et l'extrême-droite. Et dans le même temps le gouvernement propose 36 milliards d'euros de plus sur la période 2024/2030 pour actualiser la loi de programmation militaire (LPM). Ils s'ajoutent aux 413 milliards prévus par la LPM 2024/2030, après la LPM 2019-2025 et ses 300 milliards d'euros !!!

Pour la qualité des soins nous avons besoin d'un grand Service public de Santé sur tout le territoire avec un financement à la hauteur des besoins, une Sécurité sociale intégrale gérée par les assurés-es, la formation de personnels hautement qualifiés et rémunérés, des structures de proximité, des effectifs et des lits pour nos hôpitaux. Dès à présent, préparons une rentrée combative pour l'accès à des soins de qualité.

Sylvie BRUNOL,
CE UFR Santé Action sociale



**Pour lire le rapport de la Cour des Comptes,
ICI**



« LES MAINS D'OR » EN SOUTIEN AUX FORGERONS DE COMMENTRY

Début novembre 2025, la direction d'Erasteel, un des leaders européens de la fabrication d'aciers rapides a annoncé la suppression de 280 postes. Le site de « La Forge de Commentry », dans l'Allier, a décidé de licencier 190 emplois sur les 240 existants, soit 80 % des emplois. L'activité à Commentry de la Société des forges de Châtillon et Commentry, avait débuté en 1840, en raison de la présence de mine de charbon et de fer dans la région exploitées à cette époque.

En soutien à la lutte pour maintenir les emplois, un concert a été organisé avec l'Harmonie de L'École de musique de Commentry et sa Chorale « Sol Mineur », avec la participation des enfants des écoles de Commentry dont la plupart sont enfants des aciéries.

Après avoir intimidé des enseignants de primaire pour tenter d'empêcher les élèves de chanter « Les Mains d'or » de Bernard LAVILLIERS, l'inspectrice d'académie de l'Allier a enjoint la principale du collège de Commentry d'interdire à la chorale de son établissement de se produire lors de l'événement !!! Une lettre ouverte de l'Observatoire de la liberté (dont la Ligue des Droits de l'Homme), adressée à l'inspection acadé-mique et au rectorat de Clermont-Ferrand, a contesté les arguments d'atteinte à la laïcité et la neutralité, qui bien sûr ne tiennent pas la route pour le travail scolaire sur les œuvres artistiques et culturelles.



Le concert « La Forge en musique » a eu lieu devant 500 personnes le 28 mars 2026, avec une visite surprise du dernier moment de Bernard LAVILLIERS disant qu'« un artiste doit assumer ce qu'il écrit ». Il a rappelé qu'il avait fait le même métier et que c'était une de ses meilleures chansons, des années 2000, contre les licenciements « dégueulasses ».

Ce fut un grand moment qui nous rappelle que la lutte que nous menons est économique, politique et culturelle.

Un camarade de Commentry qui a relaté ce concert sur internet, a rappelé une chanson du groupe Quilapayun « El pueblo unido jamás será vencido » (« Le Peuple UNI jamais ne sera vaincu »).

Gérard BONNEAU,
UFR Santé Action sociale et USR 03

Le concert de l'Harmonie Commentryenne avec la chorale d'enfants et Bernard LAVILLIERS, le 28 mars 2026



Les Mains d'or

Chanson de Bernard Lavilliers ; Paroles : Pascal Arroyo, 2001,

*Un grand soleil noir tourne sur la vallée
Cheminées muettes, portails verrouillés
Wagons immobiles, tours abandonnées
Plus de flamme orange dans le ciel mouillé*

*On dirait, la nuit, de vieux châteaux forts
Bouffés par les ronces, le gel et la mort
Un grand vent glacial fait grincer les dents
Monstre de métal qui va dérivant*

*J'voudrais travailler encore, travailler encore
Forger l'acier rouge avec mes mains d'or
Travailler encore, travailler encore
Acier rouge et mains d'or*

*J'ai passé ma vie là, dans ce laminoir
Mes poumons, mon sang et mes colères noires
Horizons barrés là, les soleils très rares
Comme une tranchée rouge saignée sur
l'espoir*

*On dirait le soir des navires de guerre
Battus par les vagues, rongés par la mer
Tombés sur le flan, giflés des marées
Vaincus par l'argent, les monstres d'acier*

*J'voudrais travailler encore, travailler encore
Forger l'acier rouge avec mes mains d'or*

*Travailler encore, travailler encore
Acier rouge et mains d'or*

*J'peux plus exister là
J'peux plus habiter là
Je sers plus à rien, moi
Y'a plus rien à faire
Quand je fais plus rien, moi
Je coûte moins cher
Que quand je travaillais, moi, d'après les
experts*

*J'me tuais à produire pour gagner des clous
C'est moi qui délire, ou qui devient fou ?
J'peux plus exister là, j'peux plus habiter là
Je sers plus à rien, moi, y'a plus rien à faire*

*Je voudrais travailler encore, travailler encore
Forger l'acier rouge avec mes mains d'or
Travailler encore, travailler encore*

Acier rouge et mains d'or



Bernard LAVILLIERS, le 28 mars 2026 à Commentry
chante les « Mains d'Or » avec la chorale « sol mineur »

Pour voir le concert, cliquez [**ICI**](#).

PAIN, PAIX, LIBERTÉ !

*Nous voulons bâtir dans la paix
Une société fraternelle*

*Où nous vivons tous désormais
Loin de la Guerre criminelle !
Car nous voulons, en vérité
La Paix, le Pain, la Liberté !*

*Contre le fascisme assassin
Nous nous dressons avec courage
Afin que nous puissions demain
Vivre à l'abri de tout carnage...
Car nous voulons, en vérité
La Paix, le Pain, la Liberté !*

*Debout, pour le combat final
Contre un hideux obscurantisme
Et que demain notre Idéal
Sonne enfin la mort du Fascisme,
Car nous voulons, en vérité
La Paix, le Pain, la Liberté !*

*Contre les forces du Passé
L'étendard de notre révolte
Sans relâche doit se dresser
Nous conduisant vers la Récolte,
Car nous voulons, en vérité
La Paix, le Pain, la Liberté !*

*Pour que le peuple ait plus de pain,
Que grâce à lui l'Amour rayonne
Et que nos cœurs soient plus humains,
Serrons les rangs, car l'heure sonne
Où nous aurons en vérité,
La Paix, le Pain, la Liberté !*

Gaston DELAVIÈRE



Il y a 90 ans, en 1936 le Front Populaire, coalition politique de gauche composée de la SFIO, du Parti radical-socialiste et du Parti communiste remporte la majorité aux élections législatives du 26 avril et 3 mai. Suivront les grandes grèves pour arracher les 40 heures, les congés payés, l'augmentation de salaires, les conventions collectives...

Le slogan du Front populaire était : **LE PAIN, LA PAIX, ET LA LIBERTÉ**

Cet appel a inspiré **Gaston DELAVIÈRE (1893-1952)**, employé à l'hôpital de Tours du 1er juin 1918 au 1er mars 1937, pour écrire un poème. Il milita surtout dans le syndicat confédéré du personnel hospitalier dont il fut secrétaire de 1930 à 1934. S'il avait contribué à la création du Parti Communiste au congrès de Tours en 1920, il s'en éloigne pour le quitter en 1923 et va rejoindre la SFIO : « *Delavière évolua vers la Fédération des socialistes chrétiens et mena une action pacifiste jusqu'aux accords de Munich qui lui firent souhaiter la fermeté à l'égard d'Hitler.* »

Secrétaire du groupe d'Éducation populaire Lariche-Lamartine depuis 1922, il fonda en 1924, sous le patronage d'Anatole France, l'Université populaire de Tours.

Voir le Maitron, pour lire la notice sur **Gaston DELAVIÈRE [ici](#)**

LA LUTTE SYNDICALE CONTRE L'EXTRÊME-DROITE EN ITALIE

J'ai pu participer à la conférence « *Services publics et action syndicale en Europe et à l'international* » : un rempart aux politiques d'extrême droite », organisée par notre fédération de la Santé et de l'Action sociale lors du CNF (Comité National Fédéral) le 11 mars 2026. J'ai particulièrement remarqué l'intervention du camarade italien de la CGIL¹.

Il a expliqué que **leur lutte contre l'Extrême-droite en Italie a pris beaucoup d'importance, suite au saccage du siège de la CGIL par des membres d'un groupuscule d'ultra-droite italien Forza Nuova, le samedi 9 octobre 2021.** Cette attaque fasciste contre un syndicat a été un véritable électrochoc. Dès le lendemain le Secrétaire général de la CGIL a déclaré devant le siège saccagé : « *Il faut que ce soit clair, si quelqu'un a pensé nous intimider, nous faire peur, nous faire taire, il doit savoir que la CGIL et le mouvement ouvrier ont déjà vaincu le fascisme dans ce pays et ont permis de retrouver la démocratie. Ils ne nous intimident pas, ils ne nous font pas peur* ». La CGIL a appelé à un meeting antifasciste de samedi 16 octobre, pour donner un signal fort au pays et à l'Europe avec les 2 autres organisations syndicales CISL et UIL en invitant toutes les forces démocratiques à les rejoindre. Plus de 200 000 personnes ont manifesté à Rome avec ces mots d'ordre : « *Contre tous les fascismes, pour le travail et la démocratie* ». La CGT comme beaucoup d'organisations syndicales en Europe avait soutenu cet appel².

d'Italie, la Ligue et Forza Italia qui ont gagné aux élections législatives de septembre 2022 et qui ont des liens avec des groupuscules fascistes comme Forza Nuova.

Début 2026 le gouvernement italien a décidé de s'attaquer au dernier rempart pour les libertés, la justice. Il a organisé un référendum constitutionnel visant la justice et son indépendance afin de soumettre le pouvoir judiciaire à l'exécutif et l'empêcher de faire son travail. La CGIL est actuellement très engagée avec toutes les forces progressistes pour la campagne au NON au référendum.



Les autres intervenant-es syndicalistes à la conférence nous ont livré leurs démarches de lutte contre l'extrême-droite (espagnole, finlandaise, italien, néerlandais et américain et la présidente de la fédération européenne des Services publics qui est aussi une camarade de notre UFR). Elles et ils ont été ovationné-es par les participant-es du CNF qui ont scandé « tous en ensemble » et le slogan politique du mouvement antifasciste, apparu dans les années 1920 en Italie « *Siamo tutti antifascisti* » (nous sommes tous antifascistes, scandés souvent dans nos manifestations contre l'extrême-droite).

Vous trouverez un compte-rendu de cette conférence dans le dernier Perspectives N° 206, [ICI](#).

Depuis ce CNF, la CGT a félicité les camarades italiens pour la victoire du NON au référendum du 22 et 23 mars, emporté avec 53% des voix et une participation plus importante au vote.



La lutte contre l'Extrême-droite est devenue une priorité de la CGIL et la tâche est rude avec l'arrivée de Giorgia MELONI, présidente du Conseil des Ministres depuis le 22 octobre 2022, portée par une coalition de trois partis d'extrême droite : Frères

1 CGIL : Confédération générale italienne du travail (Confederazione Generale Italiana del Lavoro) a été créée en 1944, en continuation de la Confédération générale du travail (CGdL) créée en 1906 et dissoute par le gouvernement fasciste en 1925.

2 Communiqué de la CGT du 11 octobre, cliquez [ICI](#)

C'est un revers pour l'extrême droite et une victoire pour le mouvement syndical et toutes les forces démocratiques pour mettre en échec les forces réactionnaires.

Fin avril, malgré la défaite du référendum sur la réforme constitutionnelle de la justice, Giorgia MELONI persiste et signe en matière d'immigration et de sécurité. Elle a fait approuver à marche forcée la conversion en loi d'un énième « décret sécurité » de son gouvernement. La Confédération générale italienne du travail (CGIL) est en première ligne contre ce texte, dénonçant notamment ses possibles répercussions sur l'activité syndicale. Pour la CGIL, la menace d'une détention

préventive lors des manifestations risque d'accroître la pression sur les manifestants, « portant atteinte au libre exercice d'un droit constitutionnel »³.

L'exemple de la lutte pour la démocratie de nos camarades italiens, et leur capacité à riposter, nous montre que notre lutte contre l'extrême droite se gagne que par des combats indispensables et permanents, pour construire un monde de justice sociale et de paix.

Sylvie BRUNOL, CE UFR Santé Action sociale

3 Voir article NVO, [ici](#)

**Pour lire le compte-rendu de la conférence du CNF
« Services publics et action syndicale en Europe
et à l'international »,
voir le dernier numéro du Perspectives pages 4 et 5, [ICI](#)**



**POUR DÉFENDRE MES REVENDICATIONS
Ma retraite • Ma santé • Mes besoins quotidiens
J'adhère à la CGT**

Nom : Prénom :
Adresse :
Code Postal : Ville :
E-mail : Tél. :
Branche professionnelle d'origine :

Bulletin à remettre à un-e militant-e de la CGT